

ABROGATION DU PASSE SANITAIRE

L'Union Syndicale Solidaires dénonce les 1ères suspensions de personnels de la santé, des trésoreries hospitalières, du médico-social et des collectivités territoriales qui ont commencé mercredi 15 septembre. Pas moins de 3000 agents ont déjà été suspendus, avec perte de rémunération.

L'Union Syndicale Solidaires accompagnera dans les secteurs les salarié-es et agent-es refusant de donner leur passeport sanitaire et subissant des sanctions.

L'Union Syndicale Solidaires rappelle que si elle est pour la vaccination du plus grand nombre et la levée des brevets sur les vaccins anti-covid, comme moyen de sortir de la crise sanitaire actuelle, elle est opposée aux mesures coercitives dont notamment le passeport sanitaire. Celui-ci conditionne notre vie sociale et professionnelle, renforce dans des conditions non clairement définies le contrôle sur la population, le contrôle policier, la mise en place d'une surveillance numérique généralisée, et restreint l'accès aux soins que ce soit par la difficulté d'accéder aux structures de santé sans passeport sanitaire ou aux fermetures de lits dues aux suspensions de personnels !

Ces dispositions ne sont pas acceptables!

L'Union Syndicale Solidaires exige l'abrogation de cette loi qui est une nouvelle attaque contre le droit à l'emploi et le droit du travail en permettant à l'employeur de sanctionner des salarié-es ou des agent-es pour un motif qui devrait relever du secret médical et de la compétence de la médecine du travail.

Dans ce contexte, l'Union syndicale Solidaires, à l'opposé des thèses complotistes délirantes, et de l'extrême droite qu'elle combat, s'élève contre la dégradation des droits sociaux, les contre-réformes sur l'assurance chômage et des retraites et appelle à la grève le 5 octobre.